



RAJFIRE RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2019

Une permanence juridique et sociale hebdomadaire dédiée aux droits et à l'information des femmes étrangères

Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.

Notre engagement se situe au carrefour de deux problématiques, celles des droits des **femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part**, celle des droits et de **l'intégration des personnes étrangères, migrantes ou exilées, d'autre part.**

Nous agissons dans ces domaines par une action de terrain (information, accueil et accompagnement des **femmes dans le cadre d'une permanence hebdomadaire d'accueil et d'information sans rendez vous**) et par **une action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations** (notamment le réseau ADFEM) et **acteurs publics, pour faire avancer la cause des droits des femmes, dont celle des femmes étrangères, migrantes ou immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, la lutte contre les violences faites aux femmes, le respect des droits humains fondamentaux sans discriminations.**

Nous agissons dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, espace **d'initiatives et de solidarité féministes**, pour organiser des activités collectives dans de nombreux domaines concernant les femmes étrangères : ateliers avec les femmes ayant obtenu l'asile, **ateliers pour l'autonomie des femmes** (accès au droit, santé, lutte contre les violences, accès à la culture...) et nous orientons aussi des femmes immigrées ou réfugiées vers les ateliers « insertion et emploi »

Nous sommes aussi sollicitées par des étudiants, des associations, des structures sociales, nous organisons des formations internes, et rassemblons une documentation pratique et juridique.

Cette **permanence hebdomadaire sans rendez-vous** permet aux femmes de prendre contact avec nous : nous assurons un premier accueil qui leur permet de poser leurs questions, d'obtenir des informations, de faire le point sur leur situation, leurs droits. Ce 1er accueil est souvent suivi d'un entretien sur RV qui permet d'approfondir la situation.

Ensuite et dans la mesure du possible nous mettons en oeuvre **un accompagnement et des démarches**, qui peuvent être longues et complexes.

Ces femmes sont orientées vers notre permanence par des ami-e-s et le « bouche à oreille », par des travailleurs-ses sociales (centres d'action sociale, centres d'hébergement...), par d'autres associations (Médecins du Monde, associations locales, RESF, associations d'accueil des demandeurs d'asile, CADA...) et par la Maison des femmes de Paris.

Cette permanence et les interactions qui s'y déroulent permettent aussi de **connaître et analyser** les situations très diverses des femmes, les problèmes qu'elles rencontrent, les nouvelles thématiques et enjeux qui émergent, d'observer des difficultés dans l'accès au droit et de questionner les politiques publiques concernant les personnes étrangères et plus précisément les femmes.

Enfin, le fait que ces permanences soient **organisées entre femmes seulement**, à la Maison des femmes de Paris, favorise la prise de parole, les échanges, les solidarités et la participation à des activités collectives, dans des situations fréquemment d'isolement, de souffrance psychique, et de difficultés matérielles ou familiales...



Atelier pancartes pour le 8 mars 2019

RAJFIRE
UN COLLECTIF FEMINISTE
D'ACTION ET DE SOLIDARITE AVEC LES

FEMMES MIGRANTES ET EXILEES
Permanences tous les mardis à 16h30
Accueil sans rendez-vous
à la Maison des femmes de Paris
163 rue de Charenton 75012 Paris
rajfire.asso@gmail.com

DONNÉES QUANTITATIVES : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Tableau 1 : premiers contacts 2019, par nationalité

Afrique sub-saharienne	130
Angola	2
Burkina Faso	3
Cap-Vert	1
Cameroun	7
Côte d'Ivoire	42
Djibouti	1
Gambie	2
Guinée	10
Kenya	1
Libéria	1
Madagascar	2
Mali	17
Maurice	1
Ouganda	1
République centrafricaine	1
Rép. démocratique du Congo	19
République du Congo	3
Sénégal	12
non renseigné	4
Afrique du Nord	20
Algérie	11
Tunisie	2
Maroc	5
Mauritanie	2
Amérique et Caraïbes	6
Brésil	2
Colombie	2
Pérou	2
Europe hors UE	1
Serbie	1
Russie, Ex URSS, Asie	5
Cambodge	1
Irak	1
Palestine	1
Turquie	2
TOTAL	162

Mois	Nombre
janvier	40
février	29
mars	44
avril	67
mai	50
juin	45
juillet	18
août	fermé
septembre	44
octobre	60
novembre	44
décembre	23
TOTAL	464

Tableau 2 : ensemble des participations (1ers contacts + autres RV)

Le nombre des motifs est plus important que le nombre des 1ers contacts, en raison de motifs combinés, tels que violences et admission au séjour, ou admission au séjour et autres problèmes

Tableau 3 : motifs de la 1ère visite en 2019

Motif de la 1ère visite au RAJFIRE durant l'année 2019	Nombre
Asile	76
Admission au séjour (femme sans titre de séjour)	62
Renouvellement titre de séjour	7
Nationalité (demande nationalité française)	4
Santé séjour	12
Recours auprès des juridictions administratives (autre que asile)	2
Violences et questions pénales civiles administratives en rapport avec violences	12
Autres	1
Non renseigné	3

Tableau 4 : démarches (dossiers, courriers...) accomplies pendant l'année. Elles concernent en partie des femmes reçues pour la 1ère fois durant l'année précédente, voire antérieurement

Demandes d'information par mail, provenant des femmes concernées, de proches, de **travailleurs sociaux et d'associations** : 40

Permanences en 2019 : 27 de janvier à juillet et 12 de septembre à décembre = 39

Personnes nouvelles par permanence en moyenne : 4

Nature de la démarche	Nombre
Asile	40
Dossier initial (récit, préparation audition)	16 (dont 1 demande de réexamen)
Procédure (CMA, OFII, Dublin, pbs de RV, correction erreurs...)	10
Recours CNDA (demande AJ, recherche avocat, travail sur le recours, mémoires complémentaires...)	14
Demande admission au séjour	12
Demande de CST « vie privée et familiale »	7 (dont 3 en rapport avec situation de violences conjugales)
Demandes CST salariée	2
Demandes titre de séjour pour soins	3
Renouvellement titres de séjour	1
Nationalité (demande d'acquisition nationalité française)	1
Autres démarches en droit des étrangers	1
Titres de résident	0
Etudiants	0
TS ressortissants pays tiers dans autre pays UE	0
Documents pour mineurs	1
Droit de la famille (divorce...), ordonnance de protection, démarche au pénal (plainte)	2
Recours auprès des juridictions administratives (TA)	4
Droit du travail (hors questions de séjour)	1
Autres démarches (administratif, social, hébergement ...)	6

ACTION INTEGRATION : SITUATIONS ET PROBLEMES RENCONTRES EN MATIERE DE DROITS DES FEMMES ETRANGERES

Le droit d'asile

Les demandes d'information, de soutien et d'accompagnement dans le domaine de l'asile connaissent **une croissance très forte** depuis 4 ans. Nous informons donc les femmes des possibilités d'introduire une demande d'asile, nous expliquons les procédures, les orientons vers l'OFII, travaillons avec elles à la rédaction du récit sur les motifs de la demande d'asile, préparons avec elles l'audition à l'OFPPRA, et le recours à la CNDA le cas échéant, en mobilisant des avocat-e-s de nos réseaux si possible.

La plupart de ces demandes sont relatives à **des persécutions et violences liées au genre**, notamment dans le contexte familial. Les autres sont relatives à un engagement professionnel, politique ou social qui fait de ces femmes des victimes de la répression, étatique ou non. Là aussi la dimension de genre est perceptible, ne serait ce que par les formes spécifiques de la répression qu'elles subissent.

Si des femmes réussissent à quitter leur pays sous des modalités légales, un grand nombre doivent recourir à des documents de voyage d'emprunt, et un nombre croissant ont fait un voyage, terrestre et maritime, dangereux, où souvent elles ont subi des violences. Elles ont du s'endetter. Nous pouvons observer de **graves traumatismes psychologiques** dues aux violences notamment sexuelles. D'où aussi une orientation nécessaire vers des psychologues et des services médicaux.

Parmi les demandeuses d'asile, peu sont hébergées dans les CADA, au mieux elles le sont dans le dispositif du Samu social. Le nombre de femmes qui nous ont contactées et qui ont été placées en **procédure Dublin** est relativement important mais nous n'avons pas pu le comptabiliser cette année. **Les femmes placées en procédure accélérée** se voient le plus souvent notifier par l'OFII un refus (ou une intention de refus) des conditions matérielles d'accueil, sur le fondement d'une disposition concernant les personnes qui ont déposé leur demande d'asile plus de 3 mois après être arrivées en France. Nous avons donc un certain nombre de démarches concernant les procédures (recours contre décisions de l'OFII, contre des placements en procédure Dublin)

Les demandes de titre de séjour

Les parcours et situations des femmes avec qui nous agissons sur le terrain du droit au séjour sont extrêmement divers. Mais nous pouvons identifier toujours certaines problématiques récurrentes.

L'accès à un rendez vous dans une préfecture pour déposer une demande d'admission au séjour est devenu très difficile avec la nécessité (dans la plupart des préfectures sauf celle de Paris) de prendre RV en ligne, C'est la problématique plus générale des obstacles à l'accès aux services publics et aux droits et des effets pervers de la numérisation des services ainsi que du manque de personnel dans les préfectures.

Autre disfonctionnement, des récépissés sur une très longue durée, même dans les cas où la délivrance d'un titre de séjour est de plein droit, Dans les cas où la demande nécessite un examen approfondi, les délais ont explosé (2 ans sans réponse sont fréquents, avec le risque d'être face à un «rejet implicite»). Et pendant ce temps les personnes n'ont pas de droit au travail

Nous avons appuyé des demandes de cartes de séjour pluriannuelles, mais n'avons pas cet année fait de demande de carte de résident de 10 ans (celles sur le fondement de l'article L314-8 du CESE-DA) car plusieurs femmes pourtant en situation régulière depuis 5 ans ne remplissaient pas les conditions de ressources exigées, particulièrement celles qui travaillent à temps partiel ou alternent périodes de chômage et emplois en CDD.

Des possibilités d'admission au séjour mais beaucoup d'obstacles

L'admission au séjour au titre du « respect de la vie privée et familiale » est possible pour des femmes seules avec enfants qui vivent depuis plusieurs années en France et dont les enfants vont à l'école, et pour des femmes en couple dont le conjoint est en situation régulière (encore faut il que la relation de couple perdure et que le conjoint soutienne la demande). Hors ce cas, les possibilités d'admission au séjour sont très réduites, par exemple pour les déboutées d'une demande d'asile, qui sont très nombreuses à venir nous rencontrer. Il s'agit alors de réfléchir avec elles sur leurs projets, leurs conditions matérielles et familiales d'existence, leur accès ultérieur à l'emploi, la situation de leurs enfants...

L'admission au séjour pour les femmes sans papiers qui travaillent, notamment employées de maison, aides familiales, et parfois dans des commerces, salons de beauté, restaurants sont possibles quand on peut présenter des preuves de l'emploi occupé. Mais cette démarche est très longue et le succès très aléatoire.

Les demandes de titre de séjour pour soins sont en fait, malgré des dispositions existantes, impossibles si on est depuis moins de 1 an en France. Les avis favorables de l'OFII sont, comme en témoignent les associations spécialisées, en diminution.



DROITS DES FEMMES LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, ACCES AUX DROITS, ACTIONS COLLECTIVES, SOLIDARITES ET PARTENARIATS

L'intégration sociale et professionnelle des femmes immigrées et réfugiées

Nous observons les difficultés d'accès à l'emploi, ou du moins un emploi choisi et offrant de bonnes conditions de travail et de rémunération : beaucoup ne trouvent que du travail à temps partiel, emplois d'assistance chez des particuliers, de ménage, garde d'enfant, travail dans les sociétés de nettoyage... Les femmes seules avec enfants en bas âge sont devant des problèmes parfois insolubles... Le fait de disposer d'un titre de séjour temporaire rend difficile l'accès à des CDI, et les conditions de nationalité entravent l'accès à des emplois autre que contractuels dans les services publics. **Mais les réfugiées, disposant d'une carte de 10 ans, rencontrent elles aussi des difficultés.**

Les conditions d'insertion socio professionnelle sont particulièrement difficiles pour les femmes entrant sur le marché du travail, et soit ayant peu d'expérience professionnelle, soit une expérience non transférable aisément en France, ce qui entraîne une déqualification, c'est le cas notamment des femmes ayant obtenu le droit d'asile, et de celles qui viennent d'obtenir un titre de séjour.

Malgré le renforcement du Contrat d'intégration républicain, les dispositifs de formation linguistique et professionnel sont insuffisants. L'absence de stabilité au niveau du logement (hébergement précaire) fait obstacle à la construction d'une démarche en vue de l'emploi.

Aussi nous orientons ces femmes vers des structures qui organisent des ateliers sur la recherche d'emploi, des formations. Nous les incitons à s'impliquer dans la vie sociale et culturelle française. Nous les orientons vers les ateliers « insertion emploi » organisés par la Maison des femmes de Paris.

Les femmes étrangères victimes de violences : la « double violence »

Beaucoup de femmes vivent dans des situations de couple difficiles, précaires, voire des violences. Les violences conjugales et familiales atteignent les étrangères comme les autres femmes, mais elles y sont plus vulnérables faute de contacts, d'emploi et ressources (manque d'hébergement qui leur permettrait de quitter un conjoint violent) et la situation est tout particulièrement grave lorsque leur situation légale en France est liée à leur situation de couple et qu'elles ne conservent un droit au séjour que si la communauté de vie perdure.

Les auteurs de violences peuvent exercer chantage, pressions, menaces et tout simplement mettre impunément leur épouse à la porte du domicile. Dans certains cas, des dispositions législatives permettent aux victimes de défendre leur droits ; cependant leur application reste très limitées, en particulier les violences psychologiques, le chantage, le harcèlement ne sont pas véritablement reconnus en tant que violences.

Aussi faute d'éléments et en raison du découragement des victimes, peu de démarches ont pu être effectuées. **Celles qui ont été effectuées en 2019 concernaient des femmes subissant violences et ruptures avant même la délivrance de leur 1er titre de séjour.**

Les abus d'un employeur, la violence qu'on peut subir quand on est sans domicile, dormant dehors ou hébergée chez des personnes qui profitent de la situation, les situations de prostitution, les violences sexuelles, sont aussi attestées. Nous informons, parlons de la possibilité de déposer plainte, en rassemblant tous les éléments sur ces violences et leurs conséquences, de faire une requête de divorce. Cependant peu de dossiers aboutissent positivement à la délivrance d'un titre de séjour, sauf si la victime se voit délivrer une ordonnance de protection.

Manifestation du 23 novembre 2019

Avec la Maison des femmes de Paris

Ateliers pour les femmes ayant obtenu l'asile « accéder à ses droits, construire ses projets » à partir du 25 octobre 2018. **13 ateliers, 47 participations en 2019.** Participantes : 27 femmes (réfugiées, protégées subsidiaires et deux mères d'une petite fille reconnue réfugiée). Voir tableau ci contre.

Le but est d'accompagner dans les démarches et l'accès aux droits (démarches administratives et sociales, recherche d'emploi et de formation, de logement, demandes de réunification familiale...) dans un cadre collectif permettant la mise en commun des informations et des pistes, le soutien mutuel. Des RV individuels complètent ce dispositif collectif.

Espace de parole et d'écoute pour les femmes exilées « Vivre l'exil » du 26 octobre 2018 au 8 février 2019 (6 ateliers) animés par une femme médecin, et 4 ateliers « Femmes migrantes et exilées, mieux vivre l'espace public » animés par l'association Womenability du 22 février au 19 avril 2019. Chaque atelier a rassemblé entre 15 et 20 femmes

Ateliers « autonomie pour les femmes en difficulté ». Beaucoup de femmes migrantes et exilées participent à ces ateliers, sur l'accès à la santé (et aussi contraception, IVG), aux droits, à la culture (sorties culturelles, ateliers arts plastiques...), la lutte contre les violences. Des associations et des services (service social de proximité du 12ème arr.) sont invités à animer des ateliers pour donner des informations et favoriser les échanges, on discute aussi à partir de vidéos, de documents. Il y a aussi des ateliers pour préparer pancartes et slogans en vue des manifestations (25 novembre, 8 mars)

Ateliers « insertion et emploi ». La Maison des femmes a organisé 3 sessions d'ateliers pour un petit groupe de femmes. **14 réfugiées** y ont participé, sur 48 participantes (mais nous n'avons pas comptabilisé le nombre d'immigrées)

Permanences juridiques du CIDFF à la Maison des femmes : 51% des femmes reçues sont de nationalité étrangère hors UE. Pour elles les situations de violences ou de conflit conjugal peuvent avoir de lourdes conséquences sur leur droit au séjour en France.

Nationalité	Nombre
Algérie	8
Côte d'Ivoire	6
Mali	6
Congo RDC	4
Guinée	1
Mauritanie	1
Egypte	1
TOTAL	27

Partenariats et réseaux

ADFEM (Action et droits des femmes exilées et migrantes)



Ce réseau existe depuis 2004 et le RAJFIRE fait partie des fondateurs. Il réunit la CIMADE, la Fédération des CIDFF, la FNSF, la FASTI, Femmes de la Terre, la LFID, et le RAJFIRE. Il permet de mutualiser les expériences et de réfléchir ensemble sur les situations et les problèmes juridiques, politiques ou administratifs relatifs à la situation des femmes en général et des femmes étrangères en particulier, et d'organiser des initiatives communes.

Ainsi en 2019 ADFEM a organisé le 18 novembre 2019 une rencontre débat à la Mairie du 11ème arr. sur les droits des femmes étrangères victimes de violence.

Nous renforçons des liens avec d'autres associations, à l'échelle parisienne, ainsi que dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, pour l'accueil des femmes étrangères victimes de violences et d'autres initiatives favorisant l'accès aux droits, l'autonomie, l'information, les échanges

Le RAJFIRE est engagé dans le **collectif «Abolition»,** qui agit pour l'abolition du système prostituteur et la mise en oeuvre d'alternatives et de droits pour que les victimes puissent se libérer de cette oppression. Il est aussi membre du **Collectif national pour les droits des femmes.**



Information sur les droits



Ateliers « asile »

Participation à des colloques, rencontres, exposition, réunions...

- Participation à la réunion du groupe de travail organisé par la ville de Paris « violences faites aux femmes étrangères », le 30 janvier, à la Mairie de Paris
- Intervention Colloque à Poitiers le 7 février 2019 sur l'engagement associatif avec les femmes migrantes et réfugiées, organisé par l'équipe de recherche « Migrinter »
- Intervention à la journée organisée par l'Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes étrangères, le 21 novembre, Mairie du 10ème arrondissement.
- Organisation avec la Maison des femmes de Paris d'une exposition sur les luttes des femmes des immigrations en novembre-décembre 2019 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12ème arr.
- Participation aux rassemblements et manifestations publiques du 8 mars et du 23 novembre
- Signature de l'appel contre les démarches dématérialisées des RV en préfecture (automne 2019)
- Signature de l'appel contre la violence du système prostitutionnel et pour une application forte de la loi d'abolition, à l'occasion du 25 novembre



Exposition historique sur les mouvements de femmes des immigrations en France, des années 70 à la fin des années 90 (photographies, tracts, presse, affiches...)